

une étape vitale vers le contrôle des armes, condition préalable au désarmement nucléaire et au désarmement général. Il permettra de prévenir une nouvelle course aux armements nucléaires, de diminuer grandement les dangers de guerre nucléaire et de créer des conditions incitant les puissances nucléaires à s'attaquer au problème de la réduction de leur arsenal nucléaire. Loin de consacrer un monopole d'armes nucléaires, ce traité donnera naissance à une pression internationale qui continuera de s'exercer sur les puissances nucléaires elles-mêmes pour les amener à prendre de nouvelles mesures de contrôle des armes nucléaires.

Nous sommes convaincus que ce traité ne nuira ni aux accords de défense collective ni aux programmes nucléaires à des fins pacifiques des signataires non nucléaires. Au contraire, je crois que le traité encouragera le développement de programmes nucléaires à des fins pacifiques par les États non nucléaires. Soit dit en passant, mon pays dispose depuis longtemps d'une capacité nucléaire; mais il a décidé, dès le début, d'utiliser ses connaissances nucléaires uniquement à des fins pacifiques. Nous sommes fermement d'avis que le traité devrait interdire aux signataires non nucléaires de mettre au point des "explosifs nucléaires à des fins pacifiques". Il est impossible de distinguer la technologie militaire de la technologie civile en ce domaine, de même que la puissance dévastatrice d'une bombe nucléaire de celle d'une charge nucléaire utilisée à des fins pacifiques de creusage. Admettre l'utilisation des explosifs nucléaires à des fins pacifiques serait, à mon avis, créer une échappatoire dont pourraient se servir les États non nucléaires pour développer une technologie nucléaire à des fins militaires. Cela ne veut pas dire que les États nucléaires ne pourraient pas s'engager explicitement, par exemple en cette Assemblée, à fournir sur demande et à des conditions raisonnables leurs services d'explosion nucléaire dès que cela sera techniquement réalisable.

Nous croyons aussi que les signataires non nucléaires devraient recevoir parallèlement des puissances nucléaires une assurance contre le recours au chantage nucléaire et nous espérons que cette Assemblée adoptera des mesures en conséquence. Enfin, nous souhaitons que l'on trouve au plus tôt une formule de garantie acceptable à toutes les parties en cause. L'adoption d'une telle mesure aiderait considérablement à étendre les garanties internationales aux activités relatives à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et renforcerait les moyens actuels de contrôle des armes nucléaires.

Rapport du secrétaire général sur les armes nucléaires

Nous devrions recevoir d'ici deux à trois semaines le rapport du secrétaire général sur les armes nucléaires auquel le personnel du secrétaire général et plusieurs experts travaillent depuis six mois. Un tel rapport, fruit de connaissances profondes et d'une longue expérience, doit retenir l'attention de tous les États membres et de tous les peuples qui souhaitent voir se développer de façon rationnelle un état de stabilité dans le monde.

Contrôle des armes conventionnelles

Mon Gouvernement appuie le droit de tous les États à prendre les mesures qui s'imposent pour assurer leur propre défense, mais nous demandons à ceux qui fournissent et à ceux qui reçoivent ces armes de ne le faire qu'avec modération pour éviter que le déséquilibre dans l'armement ne favorise la naissance de